

L'intégration euro-méditerranéenne: Le rôle des autorités locales et régionales

Le présent projet de rapport a été élaboré par Jihad Khair, maire de Beit Sahour, Palestine, pour discussion lors de la cinquième réunion de la commission ARLEM du développement territorial durable à Bruxelles le 18 octobre 2019, et en vue de son adoption lors de la session plénière ARLEM le 23 janvier 2020.

INTRODUCTION

Ce rapport porte sur l'intégration régionale euro-méditerranéenne et sur le rôle des Autorités Régionales et locales (ARL) pour contribuer à le faire avancer d'une manière concrète par la promotion de la coopération décentralisée et la diplomatie territoriale.

Pour ce, nous présenterons, d'abord, le contexte géopolitique mondial et régional actuel pour montrer comment il impacte le processus d'intégration euro-méditerranéen. Par la suite nous rappellerons le cadre institutionnel multiple de l'intégration euro-méditerranéenne pour situer la place dévolue à la coopération décentralisée et situer l'ARLEM dans son rôle de médiation en synergie avec les institutions euro méditerranéennes et en particulier l'UpM. Ceci nous permettra de cibler quelques domaines prioritaires d'intervention de l'ARLEM, en l'occurrence : les questions de l'emploi, de la migration et du développement durable.

Pour le premier volet, nous avancerons le thème de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme piste d'action féconde pour la coopération décentralisée où les ARL ont un avantage comparatif très favorable et où elles peuvent jouer pleinement un rôle important et contribuer à l'intégration euro-méditerranéenne.

S'agissant du Développement durable nous avons ciblé le thème du changement climatique qui se prête par excellence à la coopération décentralisée portée par les ARL.

Nous présenterons, bien entendu, l'argumentaire justifiant leur sélection pour des pistes d'actions à portée opérationnelle et avancerons des recommandations à mêmes de contribuer à la réalisation des objectifs communs.

I. LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE MONDIAL ET RÉGIONAL : LES IMPACTS SUR L'INTÉGRATION EURO-MEDITERRANEE

Le monde contemporain affronte de multiples défis : conflits violents, guerres, terrorisme, changement climatique, nouvelles formes de menaces contre la sécurité – comme les cyber-attaques ou la manipulation de l'opinion publique –, augmentation du fossé entre les plus riches et les plus pauvres... En plus l'unilatéralisme offensif des Etats Unis, la guerre commerciale entre les Etats unis et la Chine, la montée des populismes et nationalismes ajoute les incertitudes sur les évolutions mondiales¹.

La région méditerranéenne est au cœur des grandes turbulences géopolitiques mondiales et régionales. Les conflits du Moyen-Orient restent le nœud gordien de la géopolitique mondiale. La guerre de Syrie, avec son lot de destructions, de morts et de rejet massif des populations hors des zones de conflit, se conjugue avec le conflit qui perdure en Libye bouleversant les mouvements humains à travers la Méditerranée et entraînant une crise humanitaire sans précédent.

La question palestinienne avec l'occupation et le blocus sur Gaza constituent, par ailleurs et d'une manière durable, un handicap majeur pour la stabilité et sécurité régionale et altèrent, de fait, le processus d'intégration. En effet, la situation politique actuelle, qui n'a pas changé depuis soixante-dix ans, fait que la Palestine est le seul pays qui demeure encore sous l'occupation. Cette occupation constitue le handicap majeur pour les Palestiniens et influe sur leurs relations avec les pays voisins, en termes d'intégration et de complémentarité. Ceci se conjugue avec la déformation, par l'autorité occupante, de l'image de la Palestine auprès des autres pays du monde, ce qui entrave l'intégration du peuple palestinien avec d'autres peuples sur les plans commercial, économique, politique, social et institutionnel.

Sur un autre plan, personne ne peut nier que le futur de la Méditerranée est intimement lié à celui de l'Union européenne. Les processus d'intégration régionale en Europe et en méditerranée sont, de fait, interdépendants.

¹ - l'Annuaire IEMED, 2017

Aujourd'hui, le projet européen d'intégration connaît des difficultés manifestes pouvant menacer son futur et contrarier, aussi, là la marche vers l'intégration euro-méditerranéenne. Le Brexit, la montée des populismes et la crise des réfugiés, sont autant d'éléments qui menacent le projet européen d'intégration, la cohésion de l'UE et sa propension à se déployer, aux plans mondial et régional, et par la même, contrarier, également, ses relations de voisinage et ses relations avec les pays du sud et de l'est méditerranéen (PSEM).

De même, les PSEM depuis une bonne décennie traversent une situation difficile avec des turbulences fortes (guerres en Syrie et en Libye) des transitions politiques heurtées et plus ou moins avancées, avec des difficultés socio-économiques très fortes à des degrés divers, selon les pays. Les menaces sécuritaires sont encore et toujours très présentes, sans compter les répercussions de la crise des réfugiés dans les pays de transit et d'accueil.

Par ailleurs, l'intégration sud-sud marque le pas : blocage pour les pays de l'Union du Maghreb Arabe ou pas ou peu d'avancement significatif pour le groupe d'Agadir (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie). Ceci contrarie aussi l'intégration euro-méditerranéenne tant les deux processus doivent aller de pair.

II. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'INTEGRATION EURO-MEDITERRANEENE

Les relations euro med sont régies dans 3 cadres institutionnels :

- Le Partenariat Euro Med ou processus de Barcelone initié en 1995.
- La politique européenne de voisinage (PEV) née en 2008 et rebaptisée PEV renouvelée en 2015, et enfin
- l'Union Pour la Méditerranée (UpM) créée en 2008.

Quoique, globalement, ils poursuivent des objectifs similaires à savoir faire de la Méditerranée un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée, ils sont cependant différents en termes de structures institutionnelles : Le Partenariat Euro Med, qui est un partenariat de l'UE avec 14 pays méditerranéens (PSEM), une politique unilatérale de l'UE à l'égard de son voisinage PEV, rebaptisée PEV renouvelée en 2015 et enfin l'Union pour la Méditerranée UpM, une organisation intergouvernementale de 43 pays.

Pour des non-initiés, l'existence de ces trois cadres crée une certaine confusion voire une redondance qui pourrait être non productive. Il est certain que l'harmonisation et l'articulation nécessaires devraient dissiper cette impression ressentie.

Si la dimension multilatérale se veut présente, dans tous ces processus, il n'en demeure pas moins que le bilatéralisme prévaut, et ce par la mise en place des accords d'association individuels entre l'UE et les PSEM qui structurent de fait les relations euro med non sans créer des effets qui poussent, de fait, à la verticalisation de ces relations altérant aussi bien l'intégration sud-sud que l'intégration nord-sud c'est à dire l'intégration régionale euro-méditerranéenne.

Par ailleurs, il faut souligner que cette intégration euro-méditerranéenne se fait à géométrie variable et est plus ou moins avancée, selon les pays. A titre d'exemple : les accords de libre-échange entre l'UE et les PSEM, qui constituent le pilier de l'intégration, montrent de différences dans la datation de leur mise en vigueur (1997, pour la Tunisie, et Palestine 2000 pour le Maroc et Israël, 2002 pour l'Egypte, 2005 pour l'Algérie et 2006 pour le Liban). De plus, le Maroc a signé un accord de libre-échange approfondi avec l'UE alors que la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie sont en cours de négociations.

L'intégration commerciale euro-méditerranéenne se heurte, également, à de multiples obstacles et le projet d'une zone de libre échange annoncé à Barcelone en 1995 tarde beaucoup à se concrétiser. Plusieurs obstacles altèrent ce processus d'intégration commerciale à travers les zones de libre échange

bilatérales qui restent jusqu'alors généralement limitées à la seule réduction des tarifs douaniers sur les produits manufacturiers excluant l'agriculture, les services et les barrières non tarifaires².

Enfin, si l'UE reste un partenaire important dans les échanges, force est de relever la percée forte de la Chine, de la Turquie et dans une moindre mesure la Russie gagnant des parts de marché croissantes au détriment de l'UE ; ce qui ne manque pas d'affecter l'intégration commerciale euro-méditerranéenne.

En dépit de ce contexte mondial et régional difficile et pesant, il faut dire que les structures et les formes d'intégration perfectibles et révisables ont permis des acquis, certes en deçà de ce qui été envisagé et souhaité depuis Barcelone en 1995, mais qui continuent, cependant, à nourrir l'espoir des nombre d'euro-méditerranéens à envisager ensemble des engagements réciproques équilibrés avec une responsabilité partagée pour que le projet d'intégration régionale euro-méditerranéenne puisse être relancé. C'est justement là que les acteurs infra étatiques et les sociétés civiles doivent jouer un rôle actif pour suppléer ou compléter l'action des acteurs gouvernementaux ou inter-gouvernements (les Etats et les autorités communautaires).

Les autorités régionales et locales (ARL) ont la latitude d'impulser et de dynamiser la coopération décentralisée et la diplomatie territoriale à travers de multiples actions et projets opérationnels communs dans nombre de domaines importants et contribuer, de fait, à l'intégration régionale euro-méditerranéenne.

Mais quels en sont les préalables ? Et dans quels domaines prioritaires ?

III. LA COOPERATION DECENTRALISEE EURO-MEDITERRANEENNE, UN ATOUT POUR L'INTEGRATION REGIONALE : LA GOUVERNANCE LOCALE ET LES DOMAINES PRIORITAIRES.

La coopération régionale et locale euro-méditerranéenne est, certes, conditionnée par les obstacles agissant au niveau macro, mais elle est aussi, pour une grande part, tributaire du niveau de décentralisation et de gouvernance locale et régionale (transparence, autonomie, redevabilité) atteint par les différents partenaires.

En effet, la coopération décentralisée ou infra-étatique suppose un certain niveau de décentralisation politico-institutionnelle dotant les ALR d'une marge de manœuvre et d'autonomie non formelle mais effective, pour pouvoir entreprendre des actions bilatérales ou multilatérales de diplomatie décentralisée internationale. Or, force est de reconnaître que les situations sont différentes entre pays européens eux-mêmes, et encore plus avec les PSEM où les processus de décentralisation et de gouvernance basés sur les principes de redevabilité et de transparence sont plus ou moins avancés, selon les pays.

Ceci nécessite un soutien à la mise à niveau, sur une base volontaire, respectant le principe de souveraineté.

L'ARLEM peut jouer un rôle dans ce sens en aidant à la réduction du gap non seulement en termes juridique, législatif et institutionnel, mais aussi de transfert de savoir-faire et de pratiques réussies (stages croisés, échanges d'expériences et d'informations...). Ce rôle fait partie des priorités de l'ARLEM (gouvernance). Ceci suppose l'instauration d'un climat de confiance réciproque ; d'où le rôle de l'ARLEM, de par son intermédiation avec, en particulier, l'UpM, pour aider les partenaires dans ce sens surtout sur les questions des réformes de la gouvernance régionale et locale.

Du reste, la multiplication des rencontres est un facteur facilitant la bonne gouvernance locale et régionale. L'exemple des rencontres de Séville et Ramallah en est une belle illustration. Une meilleure gouvernance locale et régionale (autonomie de décision, redevabilité et transparence) serait de nature à booster la coopération décentralisée et la diplomatie territoriale. Cela mérite d'être pris en considération

2 - Pour ce qui est des obstacles à l'intégration, voir le rapport « The contribution of local and regional authorities to regional integration in the Mediterranean », CASE, Aleksandra Chmielewska, Emmanuel Cohen-Hadria, Krzysztof Głowacki, Agnieszka Kulesa, Justine Renard and Katarzyna Sidło, al. Jana Pawla II 61/212, 01-031 - Varsovie, Pologne, Juillet 2019

et nécessite des actions appropriées qui peuvent être suggérées voire initiées par l'ARLEM. Le principe est de partir de ce qui se fait pour accompagner et consolider avant d'envisager de nouvelles actions.

L'ARLEM peut contribuer à faire émerger une vision partagée et appuyer les initiatives de projets et actions communs dans des domaines considérés prioritaires et dont les ARL peuvent se prévaloir d'un avantage pour jouer un rôle non négligeable dans l'intégration euro-méditerranéenne. Ceci est, du reste, l'objectif de l'ARLEM tel qu'énoncé depuis le départ en 2010.

Renforcer le rôle des collectivités locales dans la coopération euro-méditerranéenne et conférer une dimension territoriale à l'UpM fournissant un cadre à la coopération sur des questions d'intérêt commun et sur les projets opérationnels dans la région.

Parmi les domaines d'intérêt de L'ARLEM considérés comme prioritaires, et pour lesquelles les ALR ont un potentiel et un avantage comparatif favorable par rapport aux autorités publiques centrales pour contribuer à l'intégration euro-méditerranéenne, nous avons retenu deux domaines essentiels, à savoir :

- Le chômage, l'informalité et la migration avec l'économie sociale et solidaire comme levier important pour le développement local et communautaire.
- Le changement climatique.

Ces deux domaines couvrent ce que l'ARLEM, dans ses dernières sessions plénières, décline sous les intitulés de : Emploi, migration et développement durable. Quoique ces thèmes ne soient pas nouveaux pour l'ARLEM, nous allons les traiter sous un autre angle plus ou moins différent.

IV. LES DOMAINES PRIORITAIRES

1. *Chômage, informalité et migration : L'économie sociale et solidaire un atout pour la coopération décentralisée et l'intégration euro-méditerranéenne.*

De par son histoire ou de la conjoncture actuelle et des enjeux futurs, la migration constitue une des dimensions essentielles de la coopération/intégration de la région euro-méditerranéenne. Le printemps arabe et la crise des réfugiés consécutive aux conflits syriens, libyens et autres ont exacerbé les tensions, déjà existantes, sur le plan de la gestion des flux migratoires et leur contrôle dans le pourtour méditerranéen.

En effet, sous l'effet d'une opinion publique de plus en plus réceptive aux thèses populistes et des mouvements d'extrême droite, les politiques des pays européens même s'ils sont imbus de valeurs humaines et convaincus des droits des migrants, ont été contraints d'infléchir leur politiques migratoires, bien qu'elles ne soient pas encore harmonisées, même dans le cadre de l'Union Européenne, vers plus de restrictions et d'entraves à l'accueil des migrants fussent-ils de véritables réfugiés humanitaires. La mer Méditerranée, cette mare nostrum, qu'on voulait espace de prospérité et de paix, est devenue un milieu hostile pour des milliers de migrants irréguliers du sud qui voulaient regagner la rive nord. Les statistiques de l'OIM sur les décès des migrants en mer révèlent que 18566 migrants sont morts ou disparus sur les routes de la migration vers l'Europe en méditerranée entre 2014 et 2019.³

Par ailleurs, les inégalités entre les niveaux de vie entre le nord et le sud ne font qu'augmenter, le PIB moyen par habitant⁴ de l'UE (40891 US\$, parité pouvoir d'achat, en 2017⁵) est près de huit fois celui des Territoires Palestiniens occupés (5081 US\$⁶). Le taux de chômage moyen de l'UE est de 6.3 % en juin 2019⁷ alors qu'il est 29.1 % dans les Territoires palestiniens, 19.2 % en Jordanie, 17.7 % en Libye ou 15.3 % en Tunisie. Dans certains pays comme la Tunisie le taux de chômage des jeunes ou celui des diplômés du supérieur atteint des niveaux insupportables et pousse les jeunes, même les mieux formés, à

³ - Données de l'OIM du 1 janvier 2014 au 31 août 2019

⁴ - En US \$ PPA

⁵ - Selon les données du FMI pour l'année 2017 selon les données du FMI.

⁶ - Selon les données de la Banque Mondiale pour l'année 2016

⁷ - Source : EUROSTAT

quitter leur pays d'autant plus que les possibilités de mobilité leur sont plus aisées⁸ ; ce qui facilite une certaine migration sélective qui est de nature à inciter la fuite des cerveaux avec ses effets néfastes sur le développement des pays en développement.

Mais même si le citoyen des pays du sud accède à l'emploi, il n'est pas certain qu'il puisse sortir de la pauvreté et garantir un avenir meilleur puisque la majorité des emplois sont précaires et ne répondent guère aux conditions du travail décent. Le taux du travail informel a atteint, dans ces pays, des niveaux élevés voire très élevés. Cela s'accompagne, par ailleurs, par des niveaux de protection sociale et sanitaires très bas, d'où une pauvreté multidimensionnelle élevée touchant même les populations occupées et pourvues d'un emploi. Les dernières statistiques du Bureau International du Travail révèlent que les taux du travail informel atteignent, à titre d'exemple, 89.9 % au Maroc, 64.3 % dans les territoires palestiniens, 63.3 % en Egypte, et 58.8 % en Tunisie⁹.

Ces **déséquilibres et ce différentiel de niveau de vie entre le nord et le sud** ne peut être qu'une source massive de déplacements humains vers les zones de prospérité et qu'on ne pourra guère réussir à combattre par les seules approches sécuritaires et réglementaires aussi drastiques fussent-elles. La seule alternative reste d'organiser ces flux et d'agir sur leurs causes structurelles par une politique volontaire de coopération qui puisse concrétiser le vœu commun exprimé à Barcelone par le biais du Co-développement, en vue d'une prospérité partagée. Le traitement de la question de la migration dans le cadre du respect de la dignité humaine et le respect, par tous, des droits des migrants et des membres de leur famille tels qu'ils figurent dans les instruments internationaux des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail pertinents, constitue, aussi, une condition essentielle pour la réussite d'un dialogue apaisé et d'une coopération fructueuse dans l'intérêt bien compris de toutes les parties.

Le traitement sécuritaire de la question de la migration ne peut être la seule alternative car les études prospectives montrent que l'Europe, en raison de son déficit démographique, aura besoin, dans les décennies à venir, des millions de travailleurs étrangers pour assurer l'équilibre de son marché du travail, notamment pour ce qui est des travailleurs hautement qualifiés dans plusieurs domaines même les plus avancés. Elle ne pourra y subvenir qu'en faisant appel à un apport de main d'œuvre extra communautaire.

Mais, la migration dans l'espace méditerranéen n'a pas qu'une dimension sud-nord, elle se pose aussi comme une question d'une importance capitale entre les pays du sud eux-mêmes voire à l'intérieur des zones connaissant un semblant d'intégration à l'instar de l'Union du Maghreb Arabe, à titre d'exemple, où les frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc sont fermées et où la liberté de circulation des maghrébins dans cet espace n'est pas totalement garantie. Les restrictions sur la circulation des palestiniens et sur l'accès aux territoires occupés se posent, également, avec plus d'acuité.

La liberté de circulation des personnes est un des fondements de base de l'intégration régionale. Bien que souvent délaissée reléguée après la mise en œuvre des autres libertés (échange des biens, des services et des capitaux), il n'en demeure pas moins qu'elle constitue le ciment qui lie les éléments de la construction des groupements régionaux et resserre les liens de solidarité et de cohésion sociale dans ces groupements.

En conséquence, une coopération entre les villes et les autorités locales, notamment celles des régions connaissant une forte propension à la migration et celles connaissant une forte pression de l'immigration, est-elle plus que nécessaire. Cette coopération décentralisée devrait constituer un des axes majeurs de tout programme de coopération ou de processus d'intégration en vue de contribuer à une meilleure connaissance mutuelle, une plus grande tolérance et une lutte commune contre toutes les formes de racisme, de xénophobie, de stigmatisation, de précarité et d'exclusion.

Dans cette perspective il est proposé de promouvoir des **projets économiques permettant la création d'emplois et de sources de revenus dans les régions à forte propension pour la migration** en vue de

⁸ - Selon l'INS Tunisien le taux de chômage des diplômés du supérieur a atteint 16.5% chez les hommes et 38.3% chez les femmes en 2019.

⁹ - ILOSTAT – Il s'agit des taux de l'emploi informel global y compris le secteur agricole.

créer des dynamiques de développement local et communautaire. L'encouragement et **la promotion de l'économie sociale et solidaire** constituerait la forme idoine pour la mise en place de ce genre de projets.

A ce propos, faut-il rappeler que l'économie sociale et solidaire (ESS), se définit comme étant une économie dont l'objectif essentiel est l'Homme et où la production des biens et services vise la satisfaction des besoins des êtres humains et non la maximisation du profit¹⁰. Elle constitue, à notre avis, un outil idoine pour formaliser l'informel et promouvoir les initiatives visant le développement local et communautaire, dont la responsabilité première incombe aux autorités locales et régionales qui ont un avantage comparatif manifeste dans ce domaine. Les actions tendant à promouvoir ce mode devraient, en conséquence, se voir accorder une priorité dans les processus de coopération et d'intégration régionale. C'est en ce sens que l'UpM a accordé un intérêt particulier à cette question. Aussi, créer des synergies entre l'ARLEM et l'UpM pour initier et soutenir des actions tendant à promouvoir l'économie sociale et solidaire revêt, donc, un caractère prioritaire.

En effet, selon un document récent de l'UpM, il est affirmé que l'économie sociale et solidaire représente une part importante dans la région euro-méditerranéenne avec plus de 3,2 millions d'entreprises et d'organisations et 15 millions d'emplois. Un atelier de l'UpM sur l'économie sociale dans la région MENA et dans les Balkans a été organisé et c'est le premier événement de l'UpM dédié à l'ESS et focalisé sur la création d'emplois, l'entrepreneuriat et l'impact social.

Par ailleurs, l'ESS créé de l'activité durable sur les territoires, stimule la participation citoyenne, ne favorise pas la spéculation, au détriment des activités de production réelle, et respecte l'environnement. Elle permet de contribuer à mieux faire face aux principaux freins du développement dont, notamment, les problèmes de commercialisation, le très mauvais accès aux financements, les blocages juridiques et le manque de moyens humains malgré le chômage des jeunes. Autant de handicaps qui inviteraient à une coopération décentralisée effective.

Lutter contre le chômage, la pauvreté et l'informalité en dynamisant l'activité économique et contribuer à la création des sources de revenu dans les régions pauvres et marginalisées, notamment à travers les initiatives de l'économie sociale et solidaire, constituent **une puissante alternative**, autrement plus efficace, plus juste et plus humaine que les seuls aspects sécuritaires et coercitifs, pour réduire la propension à la migration et agir en profondeur contre les facteurs déterminants de la migration et l'exode. C'est pourquoi nous considérons que **la coopération dans ce domaine est un levier privilégié pour le développement économique et social des régions à forte pression migratoire, et la réduction des tensions qui freinent les processus d'intégration régionale.**

Pour penser ensemble aux possibles projets de développement, sur lesquels les collectivités territoriales de la Méditerranée et en particulier les régions pourraient contribuer, il serait nécessaire de s'accorder sur **la reconnaissance d'un cadre commun concernant l'ESS**. La décentralisation peut, bien entendu, être un outil pertinent pour participer au développement de l'ESS grâce à **l'appui direct à ses acteurs qui travaillent sur le terrain.**¹¹

Dans les régions membres de la CIM, il y a **des autorités régionales qui ont déjà une bonne expérience dans la coopération décentralisée liée aux thèmes de l'ESS et pourraient jouer un rôle essentiel pour lancer ou booster des initiatives et des actions de coopération décentralisée, et de promotion de**

¹⁰ - L'OIT a, dans sa conférence régionale de Johannesburg, en 2009, adopté une vision large de l'ESS, qui est considérée comme « les entreprises et organisations, en particulier les coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales, qui ont la particularité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs économiques et des objectifs sociaux et favorisant la solidarité »

¹¹ - Dans la même direction, la Banque Européenne d'Investissement, a fourni une contribution sur le thème de l'ESS dans la région méditerranéenne. Son étude¹¹ présente la situation actuelle de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans 3 pays (Maroc, Tunisie, Égypte), examinant les secteurs porteurs, les modes de financement, le cadre juridique, et identifiant les principaux obstacles à son développement. Elle fait le constat d'un important potentiel en création d'emplois et explore de nouvelles voies pour le développer. La création de banques éthiques pour le développement de ce mode économique est vivement recommandée pour construire un écosystème cohérent, coordonné et efficace, et offrir une véritable réponse au défaut de financement, une solution complète pour accélérer le développement d'une finance orientée vers la recherche de l'utilité sociale.

l'ESS notamment dans des secteurs très porteurs et contribuant à d'autres objectifs communs dans la région¹² (Tourisme durable, développement des produits de terroir, agro-écologie...).

D'où la nécessité de :

- a. promouvoir des **projets économiques permettant la création d'emplois et de sources de revenus dans les régions à forte propension pour la migration** en vue de créer des dynamiques de développement local et communautaire. L'encouragement et **la promotion de l'économie solidaire** constituerait de fait la forme idoine pour la mise en place de ce genre de projets.
- b. Contribuer à l'instauration de **zones d'activités et de zones franches dans les régions frontalières** et le lancement de projets communs pour la formalisation des échanges économiques et commerciaux et contribuer au développement de ces régions et à la lutte contre la fraude et l'économie informelle. L'ESS est ici tout à fait appropriée.
- c. Echanger les expériences et les **bonnes pratiques en matière d'agro-écologie et de préservation des techniques ancestrales de cultures, des appellations d'origine contrôlées et d'exploitation raisonnée des ressources naturelles** dans le monde agricole et rural, à travers les représentants des organisations locales et des communautés d'agriculteurs, de pêcheurs et d'artisans. Les communautés de femmes pourraient en constituer les bénéficiaires prioritaires.
- d. Mettre en place des actions **d'échange de jeunes et d'actions de volontariat** pour des activités **culturelles ou environnementales** qui sont de nature à renforcer les relations directes et les synergies entre les associations de jeunesse pour **promouvoir les valeurs de tolérance, d'entraide et de solidarité**. La préservation du **patrimoine civilisationnel commun ou la sauvegarde de l'environnement et notamment notre mer commune** pourraient en être des axes privilégiés.

A travers ces actions, on aura contribué à stimuler la croissance inclusive et le développement durable, limité le chômage et la précarité et agi efficacement contre les causes structurelles de la migration tout en favorisant une **meilleure connaissance entre les peuples, condition essentielle pour toute intégration réussie et durable**.

2. Le changement climatique et le rôle des ARL

Il faut rappeler que dans le cadre de la Conférence de l'ONU sur le climat (COP22), et au cours de la deuxième réunion de la commission du développement territorial durable de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) deux thématiques ont été abordées, avec des rapports sur l'énergie et le changement climatique en région méditerranéenne, et la coopération transfrontalière dans la région méditerranéenne¹³.

Il s'agira de partir de cet acquis, pour consolider et explorer les perspectives de coopération entre les ARL dans ce domaine considéré comme étant un des piliers de l'intégration régionale et pour affronter l'un des défis majeurs qui concerne tous les pays du pourtour méditerranéen.

Dans une étude récente sur les défis du changement climatique en Méditerranée¹⁴, il a été montré que le bassin méditerranéen est considéré comme l'un des 25 points chauds au monde face aux changements climatiques : hausse des températures, dérèglements associés en termes de précipitations, de cycles hydrologiques ou encore d'intensité et fréquence des événements climatiques extrêmes qui affecteront en particulier les zones littorales ainsi que les bassins hydrologiques, qui accueillent respectivement 33% et 50% de la population totale de la zone. Les impacts sur les sociétés méditerranéennes et leur environnement naturel s'annoncent potentiellement désastreux voire irréversibles. Ces impacts sont et seront particulièrement marqués sur les rives Sud et Est, avec des changements climatiques plus intenses et qui exacerbent les pressions liées à une forte croissance démographique et urbaine, ainsi qu'à une

¹² - Rapport de prospection de la CIM (COMMISSION INTER MED) et CRPM (CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES) - Juin 2017

¹³ - Rapports adoptés à Malte en 2017.

¹⁴ - « ENERGIES 2050 », FEMISE - INSTITUT DE LA MÉDITERRANÉE 2018.

exploitation non soutenable des ressources naturelles. Les politiques nécessaires d'adaptation se confrontent, sur les deux rives, au manque de moyens ainsi qu'au besoin de relever les défis et impératifs sociaux et économiques de court terme.

Certes, des engagements sont pris par les Etats Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans un Agenda commun (avec des contributions, déterminées au niveau national pour les pays ratifiant l'Accord de Paris qui sont dans les pays du sud plus limités).

Toutefois, leur traduction, en actions concrètes, reste, pour le moment, très inégale entre les pays de la région et globalement insuffisante (surtout dans les PSEM) avec des besoins considérables en matière de financement, de renforcement de capacités et de transferts de technologies. Il y a, donc, nécessité pour les ARL de jouer un rôle actif pour relever les défis induits par ces asymétries qui amplifient, de fait, la vulnérabilité de tous les pays riverains.

Il faut préciser que si, en règle générale, les territoires européens (méditerranéens) bénéficient d'un cadre légal structuré avancé avec de nombreux supports informatifs et d'accompagnements pour l'action et d'outils de financement, des disparités importantes existent entre les engagements des villes et collectivités européennes. Mais l'écart entre le cadre et les moyens dans les territoires au niveau européen et ceux des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée est encore plus important. Les territoires et les villes de la rive Sud sont encore plus vulnérables que ceux de la rive Nord en raison de dérèglements climatiques plus prononcés, mais également de capacités d'adaptation beaucoup plus faibles.

Ainsi la coopération euro-méditerranéenne décentralisée a un rôle potentiellement considérable à jouer pour soutenir la transition des territoires de la rive Sud et Est, opérer une réduction rapide des écarts et établir une solidarité climatique inter-territoires méditerranéens¹⁵.

C'est là que le rôle des ARL apparaît comme essentiel pour initier ou renforcer des actions communes contribuant de fait à l'Intégration régionale. Il ne s'agira pas de dupliquer les actions en cours ni de concurrencer les initiateurs et acteurs euro-méditerranéens existants mais d'être en synergie avec eux.

En effet, il y a plusieurs mécanismes spécifiquement euro-méditerranéens en lien avec la problématique climatique qui concernent directement les collectivités et autres territoires euro-méditerranéens. Nous en citons :

- Med COP Climat (protocoles liés au Partenariat Euro Med, la PEV, ou plusieurs actions concertées sont menées dans ce cadre (actions coopératives menées collectivement surtout par les, villes, et les régions méditerranéennes.).
- Les Projets climat euro-Med à dimension locale sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans neuf pays du Sud de la Méditerranée (Climat South 252) lancé en 2012 et financé dans le cadre de la PEV (services techniques gouvernementaux, tant au niveau opérationnel qu'au niveau de l'élaboration des politiques).
- CES-MED visant à promouvoir le développement des énergies durables dans les villes méditerranéennes (CES-MED) et d'assurer la formation et l'assistance technique aux ARL.
- La Convention des Maires, des réseaux méditerranéens qui ont été lancés à l'échelle des villes. Par exemple Med-Cities, créé en 1991 à Barcelone, à l'initiative du METAP qui a pour but de rassembler les villes méditerranéennes de différents pays afin de promouvoir un développement urbain régional durable ou encore le MC3 (Mediterranean Cities and Climate change, villes Méditerranéennes et changement climatique) qui a pour but de dresser un inventaire des connaissances et mesures liant urbanisation et problématiques climatiques.

Aussi, certaines propositions par les auteurs de l'étude citée ci-haut peuvent être retenues comme de pistes d'actions d'une extrême importance et mériteraient d'être déclinées d'une manière opérationnelle, dont notamment :

- a. Le renforcement de la connaissance et de la compréhension des enjeux climat/développement, tant de la part des citoyens que des élus locaux et des personnels ;

¹⁵ - Voir « Les gouvernements infranationaux Euro-Med dans lutte contre le changement climatique », ENERGIE 2015, FEMISE - INSTITUT DE LA MEDITTÉRANÉE 2018

- b. Le renforcement des compétences techniques pour la mise en place de projets, le suivi et la réalisation ;
- c. La mobilisation du secteur financier envers les actions et projets climats portés.

Pour ces recommandations, l'ARLEM est toute indiquée pour aider à leur concrétisation dans ce sens, et contribuer, de fait et en synergie avec l'UpM, à l'intégration euro-méditerranéenne. Il y va de l'avenir de cette région, de son développement, de sa cohésion et de la sécurité de ses citoyens.